

# Les collégiens en situation de handicap à Cheval Passion

Ce jeudi 17 janvier 2019, ce sont 9 classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) qui ont participé à cette journée de découverte spécialement conçue pour eux par le Conseil départemental en collaboration avec Cheval Passion.

*Publié le 16 janvier 2019*

**118 élèves handicapés ont été invités à découvrir l'équitation au travers d'ateliers, de visites et de balades en calèche. Ils ont assisté également à un spectacle créé spécialement pour le public scolaire.**

## **Une vraie politique départementale de scolarisation des élèves handicapés**

**La politique du Conseil départemental de Vaucluse en matière de scolarisation des enfants et adolescents porteurs d'un handicap, comporte plusieurs volets :**

- La gratuité des transports scolaires, quel que soit le mode de transport,
- Un programme d'adaptation des bâtiments aux élèves à mobilité réduite,
- Le soutien à la scolarisation : compte-tenu de l'intérêt de ce dispositif permettant de scolariser en milieu ordinaire des enfants porteurs d'un handicap, le Département de Vaucluse contribue aux frais d'ouverture de ces classes dans les établissements dont il a la charge, sur leur demande.

Il attribue ainsi à chaque collège support une dotation financière, afin que les locaux bénéficient des travaux et des équipements nécessaires pour accueillir ces enfants, dans des conditions conformes à leur état de santé.

Ainsi, le Conseil départemental de Vaucluse a versé au collège Silve à Monteux une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'occasion de l'ouverture d'une classe ULIS à la rentrée 2018 (par délibération du 23 novembre 2018).

A la rentrée 2018, on dénombre 26 classes ULIS dans le département, réparties dans 24 établissements (publics et privés), dont :

- 24 classes ouvertes à des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives,
- 1 classe ouverte à des élèves ayant des troubles des fonctions auditives,
- 1 classe ouverte à des élèves ayant des troubles des fonctions motrices.

## **Que sont les classes ULIS ?**

Les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) sont composées d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Elles constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés. Elles proposent, en milieu scolaire ordinaire, des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées, au sein desquelles certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires, à un rythme proche de celui des autres élèves.



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09